ASSOCIATION "DÉFENSE CHAPRAIS -ROTONDE " INFOS

BULLETIN N° 15 - Septembre 2002.

Les vacances, c'est terminé, chacun reprend son activité et notre association renoue le contact après cette période de repos méritée pour tous.

Les nouvelles :
Une délégation de notre association a été reçue le samedi 20 juillet 2002 de 9h à 10h, par Monsieur le Maire de Besançon et son adjoint à l'urbanisme, Mr Loyat.
La délégation était composée de : J.Cl Goudot, président, René Chevillard, vice-président, Chantal Chevillard, trésorière et Colette Zellwegre, secrétaire.
Notre demande d'entrevue portait sur plusieurs points sur lesquels nous étions intervenus par courrier et pour lesquels nous n'avions obtenu aucune réponse de la mairie.
Le maire estime que cela n'est pas normal, que nous devons être informés et que c'est une culture qu'il essaie d'instaurer dans ses services.

1 La nouvelle voie à créer afin de relier la rue de Vesoul à la rue de Belfort dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain :

Il nous est rappelé que le PDU est un document d'intentions qui est valable pour une dizaine d'années. Dans ce cadre, cette voie nouvelle est effectivement prévue, comptant une file de circulation dans chaque sens afin de soulager le trafic rue de Belfort. Des emplacements ont été réservés dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols (futur Plan Local d'Urbanisme). Le maire nous invite donc à consulter ce POS, en nous précisant toutefois que le tracé exact définitif, n'est pas adopté.
Il y aura une enquête d'utilité publique, à ce moment là nous pourrons nous exprimer. Cependant, sans attendre, le bureau de l'association ira étudier le POS en mairie. Tous les riverains directement concernés sont invités à faire de même.

2 Les modalités d ' établissement du nouveau Plan Local d ' Urbanisme (PLU)

C'est un travail de longue haleine qui va durer plusieurs années. A noter cependant que les travaux concernant notre secteur étaient déjà bien avancés.
Nous avons indiqué que le découpage de notre secteur, (de la gare à Palente) était trop important pour tenir compte des diverses spécificités du quartier.
Le maire n'en disconvient pas et le nouveau PLU doit aller au plus près de la réalité , voire rue par rue.
Un échange de vues sur l'urbanisme est alors engagé avec le maire et son adjoint. Nous indiquons que la politique d'urbanisme de la ville, est considérée par les habitants, comme un bétonnage intense du moindre espace libre.
Le maire réaffirme ses engagements pris lors des municipales : maîtriser l'urbanisme et il évoque le cas de Saint-Ferjeux qui fait l'objet d'un article dans la presse du jour invoquant que la loi permet à des promoteurs d'élaborer des projets critiqués par les riverains. Cependant, lorsque le plan de révision du POS , en vue de l'élaboration du PLU est bien avancé, la mairie peut s'opposer aux projets en évoquant la clause " de sursis à statuer" en attendant les nouvelles règles en cours d'élaboration qui ne permettraient pas la réalisation de ces projets .
Il faut donc que nous soyons très attentifs à tous nouveaux projets concernant notre secteur.
Le maire nous invite à participer aux travaux du Conseil de quartier concernant les questions de l'urbanisme.
René Chevillard précise qu'il en fait partie avec plusieurs membres de notre association.
Monsieur Fousseret réaffirme : " Le maire ne veut pas du béton partout, nous serons vigilants quartier par quartier".
Nous, association, nous participerons bien sûr aux enquêtes d 'utilité publique qui seront ouvertes.

3 Le devenir des Entrepôts POMONA.

Il semble que la SNCF veuille restaurer quelques bâtiments , elle nous a adressé un courrier dans ce sens en date du 18 mars 2002 : " Des travaux de renouvellement de toiture seront réalisés dans les six prochains mois. Par la suite le local sera commercialisé. Il est évident que, vu les problèmes rencontrés avec diverses associations, les prochaines locations seront étudiées afin d'éviter les nuisances dans ce secteur pavillonnaire..." ⇨ ⇨ ⇨

Nous avons indiqué au Maire que toute activité doit être en conformité avec la desserte du site (rue étroite ne permettant pas la circulation importante de camions) et la tranquilité des riverains.
Nous continuerons donc à être attentifs et vigilants.

4 <u>Le devenir du terrain "Hugenschmitt"</u>

Suite à un article paru dans l ' Est Républicain du 16 mars 2002 intitulé " Stationnement : le calvaire aux Chaprais ", nous avions adressé un courrier à Jean-Claude Roy, délégué à la voirie afin que ces terrains, s'ils venaient à se libérer, soient transformés en parking. Il nous a répondu le 29 avril 2002 dans les termes suivants :
" J'ai bien reçu votre courrier relatif à la libération éventuelle d'espaces dans le quartier des Chaprais et vous faites état du départ de l'activité Hugenschmitt rue de Belfort.
Je transmets ce dossier aux services compétents afin qu'ils me fassent des propositions.
Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à la vie de votre quartier et vous prie d'agréer....."
Le maire et son adjoint prennent note de notre suggestion qui sera étudiée lorsque le problème se posera (lors d'un transfert éventuel des activités de cette entreprise).
Nous insistons pour que ces terrains soient, dans le cadre du prochain PLU, classés comme emplacements réservés.
Il est à noter à ce sujet, la démarche de l'association des commerçants des chaprais qui a adressé également un courrier à l'adjoint chargé du commerce, Mr Mariot.

5 <u>Le projet de la SMCI, rue de la Rotonde.</u>

Nous n'avions pas l'intention d'aborder cette question, puisque le Tribunal Admnistratif est saisi et devra se prononcer sur la validité de notre requête. Mais c'est l'adjoint à l'urbanisme qui l'évoque .
Nous demandons au Maire de ne pas entamer de recours si le T.A condamne la ville de Besançon, car elle ne l'avait pas fait lorsque le T.A l'avait condamnée à réexaminer la demande de permis de construire qu'elle avait refusée à la SMCI.
Le maire nous répond que c'est l'intérêt général qui primera. Nous lui avons donc rappelé que l' intérêt général ne rime pas forcément avec l'intérêt de la SMCI.
A suivre donc.

6 **<u>Le Maire nous ayant rappelé</u>** que ce sont les élus qui commandent et non les services techniques, nous lui avons rapporté les faits suivants :

Le 28 mars 2002, un membre du conseil de quartier Mr Humbert, s'était fait le porte parole des jeunes qui fréquentent la zone de sport de Résal. Ceux-ci souhaitaient, entre autres, la réalisation d'une aire de pétanque.
La réponse obtenue émane des services techniques de la ville : " aire de pétanque : projet non financé au titre de 2002, sera inscrit sur la liste des propositions budgétaires 2003".
Nous nous étonnons que cette réponse ne soit pas celle de l'adjoint au sport , Jean-Claude Coly et qu'elle émane des services techniques.
D'autant que la demande n'est pas excessive. Le maire reconnait qu'il y a là une démarche qui ne correspond pas à ce qu 'il souhaite faire et nous demande de lui adresser les documents concernés.

<u>Conclusion :</u>

Beaucoup de questions restent en suspens, mais le dialogue commence à s'intaurer avec les élus et nous avons rappelé avec force nos revendications.
A suivre donc, avec vous tous.

Encore un mot, à propos du dépôt SNCF de la Rotonde.

Les riverains, se plaignaient des nuisances importantes, occasionnées par les nouvelles motrices .
Après plusieurs échanges de courrier, avec Mr Chalochet, directeur du site, nous avons obtenu un rendez-vous , le 27 février 2002 René Chevillard et plusieurs riverains ont été chaleureusement reçus et ont eu l'assurance que tout serait mis en oeuvre pour réduire au minimum les nuisances.
Un nouveau local a été réhabilité pour permettre la maintenance et faire tourner les machines à l'intérieur.
Notre Association a été invitée à l'inauguration de ces locaux le mardi 25 juin.

<u>Cotisation 2001/2002.</u>

Pour cette année 2001 - 2002 , 73 adhérents sont à jour de leur cotisation.
Nous les remercions de leur précieux soutien.
La prochaine assemblée générale statutaire aura lieu en novembre 2002. Nous vous enverrons la convocation en temps voulu.
Invitez vos voisins à nous rejoindre au sein de notre association.

Le bureau.